



Stigmatisation à l'antenne Lettre ouverte à la direction de l'information qui bafoue les règles déontologiques

Samedi 20 février, l'air est printanier et le 20h a décidé de rappeler les Français à l'ordre. « Relâchement », le mot est asséné par le présentateur, et les promeneurs qui se relâchent, en omettant de porter leur masque, sont montrés du doigt devant la France entière. Filmés à leur insu, et parfaitement reconnaissables, ils sont en infraction, passibles d'une amende de 135€. Ils découvrent le soir même qu'ils ont été dénoncés par la télévision publique. Pire, une personne est filmée en train d'être sermonnée par une escouade de policiers qui elle, a droit à l'anonymat. Le coupable est stigmatisé à l'antenne, mais la police, elle, est floutée. La Direction France Télévisions applique la loi Sécurité Globale, avant même qu'elle soit promulguée.

« La tentation du relâchement », titre le 20h de ce samedi. Tentation de la culpabilisation, plutôt, déjà à l'œuvre, depuis le début de la crise sanitaire. Pourquoi le conducteur du JT, depuis le matin, place cette journée sous le signe du « Grand relâchement », comme si l'encadrement savait d'avance ce qui allait se passer ? Une fois de plus, la direction de la rédaction nationale est prise en flagrant délit de construire la réalité qui lui convient, et demande à ses reporters d'aller confirmer sur le terrain ce qu'elle a dans la tête.

Pourquoi ne pas souligner que les Français ont plutôt été raisonnables, ont même été « héroïques » dans leurs efforts, comme le relève le porte-parole du Gouvernement ? Non, il faut les montrer comme d'incorrigibles réfractaires, et les reporters doivent partir en chasse de ces irresponsables qui ne portent pas, ou mal leur masque, et mettraient ainsi en danger la vie de leurs concitoyens.

Mardi 23 février, une équipe du 19/20 demande à la direction s'il est prévu de flouter les personnes qui se retrouvent ainsi mises à l'index devant des millions de téléspectateurs. Non, répond la direction de l'information, qui bafoue ainsi ses propres règles, rappelées lors de la commission déontologie du 17 décembre 2020. Toute personne filmée en train de commettre une infraction, une faute pénalement répréhensible, doit être anonymisée, a-t-il été rappelé au cours de cette instance.

France Télévisions n'est pas là pour dénoncer. Encore moins pour se substituer à la police.

Le SNJ-CGT demande donc de toute urgence à la direction de l'Information de flouter le visage des personnes qui apparaissent sans masque à l'antenne, et sans avoir donné leur consentement. Nous lui demandons également des éclaircissements sur le floutage des policiers alors que rien ne le justifie, pas même l'article 24 de la loi Sécurité globale.

Paris, le 25 février 2021